

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°79-2018-063

DEUX-SÈVRES

PUBLIÉ LE 27 JUIN 2018

Sommaire

DDFIP 79

79-2018-06-27-001 - Arrêtés de transfert de l'assignation de la gestion comptable et financière des EHPAD - DDFIP du 27062018 (8 pages)

Page 3

DDFIP 79

79-2018-06-27-001

Arrêtés de transfert de l'assignation de la gestion comptable et financière des EHPAD - DDFIP du 27062018

modification des arrêtés de transfert de l'assignation de la gestion comptable et financière des EHPAD



ARRETE PREFECTORAL

portant transfert de l'assignation de la gestion comptable et financière de l'EHPAD la Résidence l'Orée des Bois à la Trésorerie Hospitalière Nord Deux-Sèvres

Le Préfet des Deux-Sèvres, Chevalier de la Légion d'Honneur, Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi n°84-5 du 3 janvier 1984 portant diverses mesures relatives à l'organisation du service public hospitalier ;

Vu la loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté ministériel du 26 octobre 2009 portant création de la direction départementale des finances publiques des Deux-Sèvres ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique;

Vu le décret du 2 août 2017 portant nomination de Mme Isabelle DAVID, Préfet des Deux-Sèvres :

Vu le décret du 11 septembre 2017 portant nomination de Mme Véronique GABELLE, Administratrice générale des Finances publiques, en qualité de Directrice départementale des Finances publiques des Deux-Sèvres ;

Vu la décision du Directeur général des Finances publiques en date du 21 septembre 2017 fixant au 9 octobre 2017 la date d'installation de Mme Véronique GABELLE dans les fonctions de Directrice départementale des Finances publiques des Deux-Sèvres ;

Sur la proposition de la Directrice départementale des Finances publiques des Deux-Sèvres ;

ARRÊTE:

Article 1: La gestion comptable et financière de l'EHPAD la Résidence l'Orée des Bois (Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes) actuellement assurée par la Trésorerie de Thouars, est transférée à la Trésorerie Hospitalière Nord Deux-Sèvres sise à 4 rue de la Croix d'Alpin – CS 40179 – 79205 Parthenay Cedex à compter du 1^{er} septembre 2018.

Article 2: Le Secrétaire général de la Préfecture des Deux-Sèvres et la Directrice départementale des Finances publiques des Deux-Sèvres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Deux-Sèvres, et qui prendra effet au 1^{er} septembre 2018.

Article 3 : Toutes dispositions antérieures, contraire au présent arrêté, sont abrogées.

Fait à Niort, le 27 JUIN 2018



ARRETE PREFECTORAL portant transfert de l'assignation de la gestion comptable et financière de l'EPCMS La Coudraie à la Trésorerie Hospitalière Sud Deux-Sèvres

Le Préfet des Deux-Sèvres, Chevalier de la Légion d'Honneur, Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi n°84-5 du 3 janvier 1984 portant diverses mesures relatives à l'organisation du service public hospitalier ;

Vu la loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté ministériel du 26 octobre 2009 portant création de la direction départementale des finances publiques des Deux-Sèvres ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique;

Vu le décret du 2 août 2017 portant nomination de Mme Isabelle DAVID, Préfet des Deux-Sèvres :

Vu le décret du 11 septembre 2017 portant nomination de Mme Véronique GABELLE, Administratrice générale des Finances publiques, en qualité de Directrice départementale des Finances publiques des Deux-Sèvres ;

Vu la décision du Directeur général des Finances publiques en date du 21 septembre 2017 fixant au 9 octobre 2017 la date d'installation de Mme Véronique GABELLE dans les fonctions de Directrice départementale des Finances publiques des Deux-Sèvres;

Sur la proposition de la Directrice départementale des Finances publiques des Deux-Sèvres ;

ARRÊTE:

Article 1: La gestion comptable et financière de l'EPCMS La Coudraie (Établissement Public Communal Médico Social) actuellement assurée par la Trésorerie Niort Sèvres Amendes, est transférée à la Trésorerie Hospitalière Sud Deux-Sèvres sise à 40 Avenue Charles de Gaulle – 79021 Niort Cedex à compter du 1^{er} septembre 2018.

Article 2: Le Secrétaire général de la Préfecture des Deux-Sèvres et la Directrice départementale des Finances publiques des Deux-Sèvres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Deux-Sèvres, et qui prendra effet au 1^{er} septembre 2018.

Article 3 : Toutes dispositions antérieures, contraire au présent arrêté, sont abrogées.

Fait à Niort, le 27 JUIN 2018



ARRETE PREFECTORAL

portant transfert de l'assignation de la gestion comptable et financière de l'EPCMS Les Portes du Marais à la Trésorerie Hospitalière Sud Deux-Sèvres

Le Préfet des Deux-Sèvres, Chevalier de la Légion d'Honneur, Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi n°84-5 du 3 janvier 1984 portant diverses mesures relatives à l'organisation du service public hospitalier ;

Vu la loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté ministériel du 26 octobre 2009 portant création de la direction départementale des finances publiques des Deux-Sèvres ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique;

Vu le décret du 2 août 2017 portant nomination de Mme Isabelle DAVID, Préfet des Deux-Sèvres ;

Vu le décret du 11 septembre 2017 portant nomination de Mme Véronique GABELLE, Administratrice générale des Finances publiques, en qualité de Directrice départementale des Finances publiques des Deux-Sèvres ;

Vu la décision du Directeur général des Finances publiques en date du 21 septembre 2017 fixant au 9 octobre 2017 la date d'installation de Mme Véronique GABELLE dans les fonctions de Directrice départementale des Finances publiques des Deux-Sèvres;

Sur la proposition de la Directrice départementale des Finances publiques des Deux-Sèvres ;

ARRÊTE:

Article 1: La gestion comptable et financière de l'EPCMS Les Portes du Marais (Établissement Public Communal Médico Social) actuellement assurée par la Trésorerie Niort Sèvres Amendes, est transférée à la Trésorerie Hospitalière Sud Deux-Sèvres sise à 40 Avenue Charles de Gaulle – 79021 Niort Cedex à compter du 1^{er} septembre 2018.

Article 2: Le Secrétaire général de la Préfecture des Deux-Sèvres et la Directrice départementale des Finances publiques des Deux-Sèvres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Deux-Sèvres, et qui prendra effet au 1^{er} septembre 2018.

Article 3 : Toutes dispositions antérieures, contraire au présent arrêté, sont abrogées.

Fait à Niort, le 27 JUIN 2018



ARRETE PREFECTORAL

portant transfert de l'assignation de la gestion comptable et financière de l'EPMS Les Lauriers Roses à la Trésorerie Hospitalière Sud Deux-Sèvres

Le Préfet des Deux-Sèvres, Chevalier de la Légion d'Honneur, Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi n°84-5 du 3 janvier 1984 portant diverses mesures relatives à l'organisation du service public hospitalier ;

Vu la loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté ministériel du 26 octobre 2009 portant création de la direction départementale des finances publiques des Deux-Sèvres ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 2 août 2017 portant nomination de Mme Isabelle DAVID, Préfet des Deux-Sèvres ;

Vu le décret du 11 septembre 2017 portant nomination de Mme Véronique GABELLE, Administratrice générale des Finances publiques, en qualité de Directrice départementale des Finances publiques des Deux-Sèvres ;

Vu la décision du Directeur général des Finances publiques en date du 21 septembre 2017 fixant au 9 octobre 2017 la date d'installation de Mme Véronique GABELLE dans les fonctions de Directrice départementale des Finances publiques des Deux-Sèvres ;

Sur la proposition de la Directrice départementale des Finances publiques des Deux-Sèvres ;

10

ARRÊTE :

Article 1: La gestion comptable et financière de l'EPMS Les Lauriers Roses (Établissement Public Médico Social) actuellement assurée par la Trésorerie de Brioux sur Boutonne, est transférée à la Trésorerie Hospitalière Sud Deux-Sèvres sise à 40 Avenue Charles de Gaulle – 79021 Niort Cedex à compter du 1^{er} septembre 2018.

Article 2: Le Secrétaire général de la Préfecture des Deux-Sèvres et la Directrice départementale des Finances publiques des Deux-Sèvres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Deux-Sèvres, et qui prendra effet au 1er septembre 2018.

Article 3 : Toutes dispositions antérieures, contraire au présent arrêté, sont abrogées.

Fait à Niort, le 27 JUIN 2010